

Intervention Vice-président Barrot
Séminaire de la Conférence des
régions périphériques maritimes
d'Europe (CRPM)

Gijón, le 19 novembre 2007

« Transports maritimes et ports : priorités de la Commission européenne »

Monsieur le Président de la Principauté des Asturies, M. Vicente Alvarez Areces

Madame le Maire de Gijón, Mme Pax Fernández Felgueroso

Monsieur le Président du port de Gijón, M. Fernando Menéndez Rexach

Cher Président Martini,

Monsieur le Député Luis Grandes Pascual

Mesdames, messieurs,

C'est un réel plaisir de me retrouver parmi vous aujourd'hui à *El Musel* au cœur du port Gijón.

La Principauté des Asturies est une terre de paysages maritimes et montagnards incomparables. C'est toujours un privilège de rendre visite à cette région emblématique de l'Europe et je voudrais, avant tout, remercier nos hôtes asturiens pour leur hospitalité.

Le Président Martini vient de nous présenter les attentes des régions maritimes à l'égard de ce que l'Europe peut faire pour le transport maritime et pour les ports.

Comme Vice-président de la Commission européenne chargé des transports je peux vous dire, Mesdames, messieurs, que vos préoccupations à l'égard de

- l'efficacité du système de transport,

- du développement durable,
 - de la mobilité et du rôle de la périphérie dans une politique européenne équilibrée et, en somme,
 - de la prospérité et qualité de vie dans vos régions,
- sont les miennes.

Vous m'avez demandé de vous présenter aujourd'hui les dernières initiatives de la Commission sur les transports maritimes.

Ces initiatives ont été annoncées dans la récente Communication sur la politique maritime intégrée de l'Union européenne et concrétisées, par la suite, dans le paquet de mesures sur le transport du fret en Europe, que j'ai présenté il y a un mois à Bruxelles.

Au cours de ce séminaire, vous aurez l'opportunité de débattre largement sur la politique portuaire, sur les autoroutes de la mer et sur l'espace maritime sans barrières. Ce sont trois thèmes qui font partie de mes propositions.

Pour ma part, je tiens à vous rappeler aujourd'hui trois questions de fond qui font partie de notre réflexion stratégique sur le transport maritime et les affaires portuaires en Europe.

La première question concerne les ports.

Les ports constituent les points de départ et d'arrivée de la plupart (90%) des marchandises entrant en Union européenne. Ils se trouvent également à l'interface des modes de transport et constituent les principaux pourvoyeurs du fret routier, ferroviaire, maritime et fluvial.

L'adaptation de nos ports aux exigences de la logistique moderne est fondamentale pour réussir les défis de compétitivité, de croissance et d'emploi de la stratégie de Lisbonne.

L'Europe dispose des capacités portuaires qui pourraient être mieux utilisées dans toutes les façades maritimes. Dans un nombre important de ports, il y a encore des goulets d'étranglement, des connexions insuffisantes avec l'arrière-pays, de longs temps d'attente pour les usagers et des demandes administratives coûteuses en termes de temps et d'argent.

Cette situation se répercute directement sur le potentiel de développement économique des régions maritimes concernées et affecte, souvent, la qualité de vie de leur citoyens.

Avec la Communication sur la politique portuaire, je propose des mesures concrètes pour redresser cet état de fait. Réussir ces mesures demande de changer les approches du passé et de travailler ensemble, conciliant efforts au niveau des régions, au niveau des Etats et au niveau de l'Union. Il s'agit, en somme, d'un travail d'équipe.

L'enjeu concerne les régions maritimes de l'Europe en première ligne. Vous avez tout à gagner et j'espère donc votre participation active dans la construction de la nouvelle politique portuaire européenne.

La deuxième question que je veux aborder avec vous aujourd'hui concerne les autoroutes de la mer et l'établissement d'un espace maritime commun sans barrières.

Je suis convaincu que les Autoroutes de la mer représentent une solution d'avenir et que la composante maritime est décisive pour résoudre les problèmes du transport. Il s'agit de promouvoir une demande et une offre de services maritimes à courte distance plus compétitifs et plus avantageux par rapport à des services de transport routier alternatifs.

Je veux aussi élargir les Autoroutes de la Mer au-delà de leur financement par des fonds publics. Nous ne pouvons pas oublier qu'ils existent aujourd'hui des liaisons maritimes très performantes, qui constituent exemples de "bonne pratique" et qui devraient aussi bénéficier d'un label de qualité européen. J'ai chargé Luis Valente de Oliveira, le nouveau coordonnateur européen chargé des autoroutes de la mer – que vous connaissez bien ! – de me faire des propositions à cet égard.

Par ailleurs, la simplification des procédures administratives pour le transport maritime à l'intérieur de l'Union est indispensable pour rendre ce mode de transport plus attractif. Dans ce contexte, je viens de lancer une consultation publique à l'égard du concept d'Espace européen de transport maritime sans barrières.

Cette consultation vise à identifier des procédures administratives qui pourraient être substantiellement simplifiées, voire supprimées grâce aux nouvelles technologies de suivi et du contrôle des navires. J'espère une participation active des régions maritimes à ces consultations.

La troisième et dernière question sur laquelle je veux appeler votre attention est celle de la sécurité maritime.

Dès mon arrivée à la Commission, je me suis penché sur le problème du manque de sécurité dans le transport maritime.

Certes, des efforts remarquables ont été réalisés depuis les naufrages de l'Erika et du Prestige de sinistre mémoire dans vos régions.

Néanmoins, la prévention des accidents peut encore être améliorée et, surtout, les mécanismes existants de dédommagement des victimes sont très insuffisants.

Le troisième paquet "sécurité maritime", que j'ai présenté au Parlement et Conseil européen en 2005, vise à combler les lacunes subsistantes. Le paquet est fondé sur un ensemble cohérent de mesures dont de nombreux éléments sont interdépendants. Il traduit concrètement les demandes des parlementaires européens, des chefs d'Etat lors des sommets européens et des ministres réunis au sein du Conseil Transport.

Malgré tout, l'adoption de ce paquet de mesures par le Conseil des ministres avance lentement. Deux ans après la présentation du 3^{ème} paquet "sécurité maritime", quatre ans déjà après l'expérience du Prestige, le Conseil n'a même pas commencé la discussion de deux propositions essentielles, visant, par exemple, à garantir que les pavillons européens soient irréprochables (trop d'entre eux figurent sur la liste grise et même noire) ou à garantir que les navires circulant dans nos eaux soient assurés et que les responsabilités des armateurs fautifs soient assumées.

Vous êtes, en tant que représentants des régions maritimes, toujours en première ligne de risque en cas de catastrophe, et je sais que je peux compter sur vous pour faire part à vos gouvernements de l'urgence à décider dans ce domaine.

Mesdames, messieurs,

Nous avons un très fort intérêt commun dans l'amélioration de la logistique maritime et de la sécurité en mer. Travaillant ensemble, nous pouvons réussir les défis d'avenir.

L'Europe sert précisément à cela. Merci de votre attention.